

(N° 50.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1870-1871.

Projet de loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1871.

(Voir les Nos 55, 98, 117 et 143 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1871, est fixé à la somme de quarante-sept millions sept cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-six francs (47,749,586 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 14 juin 1871.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) WOUTERS.
REYNAERT.*

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1871.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
4	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés	816,465 »	»	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	40,400 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	92,600 »	»	1,100,465 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000 »	15,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département.	30,000 »	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,209,080 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	»	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques	250,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtimens des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers bâtimens ministériels situés rue de la Loi; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles; agrandissement du bâtiment occupé par l'école normale des humanités à Liège; travaux d'appropriation de la partie des bâtimens de l'ancienne maison d'arrêt à Mons, à affecter au dépôt des archives provinciales de l'Etat.	»	275,000	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 5. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>			
41	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	794,600	614,450	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	52,500	
13	Ourthe.	»	7,000	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	»	12,000	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	»	6,000	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	14,200	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	2,000	
18	— — vers Hasselt.	»	5,000	
19	— — vers Turnhout	»	1,800	
20	Sambre canalisée.	»	55,000	
21	Canal de Charleroy à Bruxelles et ses embranchements.	»	16,000	7,511,559
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut	»	7,400	
23	Canal de Mons à Condé	»	6,000	
24	— de Pommerœul à Antoing	»	58,000	
25	Lys	»	700	
26	Canal de dérivation de la Lys	»	16,000	
27	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand	»	10,400	
28	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	2,000	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	»	11,500	
30	— de Gand à Terneuzen	»	2,000	
31	— de Selzaete à la mer du Nord	»	6,400	
52	Canaux le Moervaert et la Zuidleede.	»	400	
35	Rupel	»	2,500	
54	Dyle et Demer.	»	5,000	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
35	Yser	»	56,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
36	Plantations nouvelles	10,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
37	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	55,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</i>			
38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dé- penses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	210,200 »	97,700 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
39	Port d'Ostende	»	65,000 »	
40	Côtes.	»	115,000 »	
41	Phares et fanaux	»	1,000 »	
	<i>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>			
42	Études de projets, frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	<i>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	692,270 »	10,000 »	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	695,909 »	15,000 »	
45	Traitements des architectes et autres agents du ser- vice spécial des bâtiments civils	50,550 »	»	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfec- tionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	12,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE III.				
MINES.				
SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.				
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . .	40,810 »	»	
48	— — — Frais de route . . .	500 »	»	
49	— — — Matériel . . .	1,800 »	»	
SECTION II. — Personnel du corps.				
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs	209,000 »	»	
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	40,000 »	»	528,910 »
52	Confection de la carte générale des mines		15,000 »	
SECTION III. — Caisses de prévoyance.				
55	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 »	»	
SECTION IV. — Impressions, etc.				
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	7,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.				
SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.				
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	651,940 »	»	
56	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	4,053,500 »	»	
57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,097,200 »	»	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,300,080 »	»	
SECTION 2. — Traction et matériel.				
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	507,980 »	»	
60	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	5,220,400 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
61	Primes d'économie et de régularité	145,000	»	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,329,000	»	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	6,011,400	»	
	<i>SECTION 3. — Transports.</i>			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	3,747,950	»	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,472,760	»	
66	Frais d'exploitation.	1,218,500	»	
67	Camionnage.	910,000	»	
68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . .	150,000	»	
69	Redevances aux compagnies	5,000	»	
	<i>SECTION 4. — Postes.</i>			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,454,100	»	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,950,000	»	38 690,420
72	Transport des dépêches (crédit non limitatif) . . .	730,000	»	
75	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées (crédit non limitatif) . . .	10,000	»	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	511,500	»	
	<i>SECTION 5. — Télégraphes.</i>			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	902,915	»	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	454,000	»	
77	Entretien.	180,000	»	
	<i>SECTION 6. — Services en général.</i>			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	152,615	»	
79	Salaires des agents payés à la journée ou par mois .	104,600	»	
80	Matériel et fournitures de bureau	490,000	»	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	»	
82	Conférences des chemins de fer belges	1,000	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 2, 55, 59, 64, 70, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE V.			
	<i>SECTION I^{re}. — Commission des procédés nouveaux.</i>			
85	Frais de route et de séjour	1,000 »	»	7,000 »
84	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000 »	»	
	<i>SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
85	Frais de route et de séjour.	800 »	»	7,000 »
86	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 »	»	
	CHAPITRE VI.			
87	Traitements des fonctionnaires et agents en dis- ponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
88	Pensions : premier terme	18,000 »	»	18,000 »
	CHAPITRE VIII.			
89	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	15,952 »	»	15,952 »
	CHAPITRE IX.			
90	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	46,155,550 »	1,594,250 »	47,749,586 »